

N° : DE/44/5.4/12.04.2021-2

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des          DELIBERATIONS DU CONSEIL          DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	39	Absent non représenté :	1
<b>VOTANTS</b>			<b>46</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 12 avril 2021, après convocation légale reçue le 06 avril 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Samuel MONTGERMONT), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

**Etait Absente non représentée :**

Mme Cindy CLOP.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Donné acte des décisions du Bureau**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions que le Bureau a été amené à prendre, à savoir :

**Décision n° 1 du 22 février 2021**

**Travaux d'effacement et mise en technique discrète des câbles de communications électroniques existants aériens d'ORANGE, pour l'aménagement du Chemin des Granges à Sorgues**

Dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés Chemin des Granges à Sorgues, il est nécessaire de confier l'enfouissement du réseau de télécommunications à l'entreprise

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

ORANGE. A cet effet, une convention est établie par ORANGE, elle a pour objet les prestations suivantes :

- Câblage : 2 795.19 €
- Génie civil : 1 232.33 €

Pour un montant total de 4 027.52 € TTC

Le Bureau communautaire, M. Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la convention et autorise le Président ou en son absence un des vice-Présidents à signer la Convention particulière pour l'Effacement et la mise en technique discrète des câbles de communications électroniques existants aériens d'ORANGE, n° CNV-GYL-PG11-20-130835.

**Décision n° 2 du 22 février 2021**

**Raccordement de la ZAC des Escampades, Avenue Cugnot, Monteux au réseau public de distribution d'électricité ENEDIS**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Escampades à Monteux, en vue de l'implantation d'une fabrique de confiserie, il est nécessaire de procéder au raccordement de cette zone au réseau public de distribution d'électricité géré par ENEDIS.

A cet effet, une proposition de raccordement est établie par ENEDIS, elle a pour objet les prestations suivantes :

Branchement, extension de réseau pour un montant de 37 308.60 € H.T., soit 44 770.32 € TTC.

Le Bureau communautaire, M. Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de raccordement et autorise le Président ou en son absence un des vice-Présidents à signer la proposition de raccordement de la ZAC des Escampades à Monteux au réseau public de Distribution d'électricité géré par ENEDIS, N° DC25/039269 du 27/01/2021.

**Décision n° 3 du 22 février 2021**

**Convention de servitude conclue avec ENEDIS pour la mise en place d'une canalisation souterraine ZAC de Beaulieu**

La Communauté de Communes est propriétaire de la parcelle cadastrée E 1 388 située ZAC de Beaulieu sur la Commune de Monteux.

Il est nécessaire de réaliser sur cette parcelle une canalisation souterraine d'une emprise de 17 mètres de long et 1 mètre de large.

Pour cela, une convention entre la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat et ENEDIS est proposée. Elle a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par la Communauté de Communes à ENEDIS du terrain visé ci-dessus et les servitudes nécessaires au passage de la canalisation souterraine.

Pour cette mise à disposition, ENEDIS s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Le Bureau communautaire, M. Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la convention et autorise le Président ou en son absence un des vice-Présidents à signer la convention avec ENEDIS DC25/032127RG H/Ilot E1b ZAC de Beaulieu, pour la mise en place d'une canalisation souterraine et tous ses accessoires, alimentant le réseau de distribution publique.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-084-248400293-20210412-12042021\_2-

**Décision n° 1 du 29 mars 2021****Intégration des dépenses d'amélioration d'une benne à ordures ménagères en investissement sur la commune de Sorgues et sortie de l'actif d'une tondeuse Etesia et d'un camion de marque Renault**

Des réparations importantes vont devoir être effectuées afin d'augmenter la durée de vie de la benne à ordures ménagères, immatriculée 677 YS 84 appartenant aux Service Environnement de la commune de Sorgues.

A cet effet, un devis pour la remise à neuf du basculeur a été établi par la société Bigbenne pour un montant total de 14 256,36 € TTC

De plus, considérant que la tondeuse de marque Etesia, immatriculée 4706 YB 84 est hors service et le vol d'un camion de marque Renault, immatriculé 8429 YC 84, il convient donc de les sortir de l'actif.

Le Bureau communautaire, M. Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'intégrer les dépenses d'amélioration d'une benne à ordures ménagères en dépenses d'investissement, immatriculée 677 YS 84 appartenant aux Service Environnement de la commune de Sorgues, pour un montant total de 14 256,36 € TTC et autorise la sortie de l'actif d'une tondeuse hors service de marque Etesia, immatriculée 4706 YB 84 et d'un camion de marque Renault, immatriculé 8429 YC 84.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE** des décisions que le Bureau a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

